

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

C A B I N E T



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

**Compte Rendu de la réunion relative au projet d'accord
de coopération entre les Gouvernements des pays des Bassins
forestiers d'Amazonie, du Sud-Est Asiatique et Congo et des autres
pays tropicaux forestiers du monde**

Yokohama, le 3 novembre 2014

Introduction

Il s'est tenu, le 3 novembre 2014, à Yokohama au Japon, en marge de la 50^e session du Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT), le side-event (événement parallèle) sur l'Accord de Coopération entre les Gouvernements des bassins forestiers d'Amazonie, de l'Asie du Sud-Est et du Congo et des autres pays forestiers tropicaux, ci-dessous désigné "Accord de Coopération".

La rencontre de Yokohama résulte d'une recommandation de la réunion qui a eu lieu le 27 juin 2014, au siège de la FAO à Rome, en marge de la 22^e session du Comité des Forêts.

La liste des participants est jointe en annexe.

Ouvrant la séance, Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable a salué les participants à la réunion et a rappelé que celle-ci sera présidée par les membres du Bureau du Sommet des Trois Bassins Forestiers Tropicaux, à savoir :

- Président : Guyana
- 1^{er} Vice président : Congo
- 2^e Vice-président : Indonésie.

Concernant la mise en place du bureau de la réunion, le chef de la délégation indonésienne a refusé de prendre sa place au présidium, au motif qu'il n'a pas reçu mandat de son pays de le faire.

La modération de la réunion a été assurée par Madame Eva MULLER, Directrice de la "Division Économie, politiques et produits forestiers" à la FAO, et le Secrétariat par Monsieur Polycarpe MASUPA, Chargé des projets au Secrétariat Exécutif de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT).

Adoption de l'ordre du jour

Madame Eva MULLER a rappelé les conclusions de la réunion du 27 juin 2014 sur l'Accord de coopération tenue à Rome, notamment :

- L'acceptation de la FAO d'assurer la facilitation du processus de signature de l'Accord de Coopération ;
- L'envoi à nouveau à tous les pays concernés du projet d'accord de coopération entre les gouvernements des pays des trois bassins et d'autres pays forestiers tropicaux, ainsi que d'autres documents pertinents concernant le processus de cet accord ;
- L'envoi par les pays à la FAO des amendements éventuels à apporter au projet d'accord ;
- L'organisation d'une autre réunion en novembre 2014 à Yokohama, en marge de la cinquantième session du CIBT.

Ensuite, elle a rappelé les résultats attendus de la présente rencontre, à savoir :

- Amendement du projet d'Accord de Coopération ;
- Détermination du lieu et de la date de signature ;
- Adoption d'une nouvelle feuille de route.

Examen des points inscrits à l'ordre du jour

Avant de commencer l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable a invité, une fois de plus, le Chef de la délégation indonésienne à prendre place au présidium.

Pour la seconde fois, ce dernier n'a pas répondu à cette invitation, en soulignant, malgré tout, que son pays soutient les efforts visant à renforcer la Coopération internationale dans les domaines des forêts et de l'environnement et a réaffirmé son engagement dans le processus de coopération entre les trois bassins forestiers tropicaux, lancé à Brazzaville. Concernant l'Accord de Coopération, les discussions doivent se faire avec l'ensemble des pays concernés de manière inclusive. De même, cet accord doit être complémentaire aux autres initiatives existantes. La présence de la délégation indonésienne à cette réunion est la preuve de l'adhésion de son pays à l'initiative. Cependant, elle n'a pas eu mandat de sa hiérarchie pour examiner le projet d'Accord de Coopération. Une réunion internationale regroupant toutes les parties devrait être organisée, en dehors du contexte de Yokohama.

Son Excellence Monsieur Bharrat JAGDEO, ancien Président de la République de Guyana, Ambassadeur itinérant des trois bassins forestiers tropicaux, a souligné ce qui suit :

- L'initiative visant la signature d'un accord de coopération entre les pays des trois bassins forestiers est connue de tous ;
- À l'initiative du Président de la République d'Indonésie, en marge de l'Assemblée Générale des Nations-Unies en septembre 2007, une dizaine de chefs d'Etat et de Gouvernement des pays tropicaux a été sensibilisée sur la coopération sur les forêts tropicales et a exprimé l'intérêt sur une telle initiative ;
- Le Président de la République d'Indonésie a répondu par lettre à son homologue congolais en soutenant le processus engagé visant la coopération entre les pays des trois bassins dans le domaine forestier ;
- Après le sommet de Brazzaville, le Congo a organisé des déplacements auxquels il a été associé, pour présenter le projet d'accord aux gouvernements des pays concernés ;
- De même, à la réunion de mai 2012 à New York, des observations pertinentes ont été faites sur le projet d'accord par les délégations présentes. Les pays ont convenu d'un accord simple, qui n'entraînera pas d'engagements financiers supplémentaires des pays membres. Cet accord entrera en vigueur par simple signature des parties ;
- Cet accord s'inscrit dans le cadre de la coopération Sud-Sud que les pays en développement se sont engagés à promouvoir ;
- Concernant particulièrement l'Indonésie, il y a eu certes un nouveau gouvernement, mais cette situation ne devrait pas bloquer le processus au sein de l'administration. En effet, l'Indonésie avait pris part au Sommet de Brazzaville et a adopté la Déclaration Commune, dans laquelle ce pays, le Guyana et le Congo ont été

responsabilisés pour élaborer le projet d'Accord de Coopération et promouvoir sa signature.

Monsieur le Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable a rappelé que l'Indonésie assume la vice-présidence du Bureau du Sommet des trois bassins forestiers tropicaux, mis en place à Brazzaville, pour faciliter le processus de signature de l'Accord de Coopération. Sa délégation devrait-elle avoir besoin d'un accord spécial de la capitale pour jouer son rôle ?

Le Chef de la délégation Brésilienne a rappelé l'intérêt de son pays pour l'Accord de Coopération, qui s'inscrit dans le cadre de la promotion de la coopération Sud-Sud. Il s'est réjoui du fait que ce dossier a connu une évolution. Cependant, il a relevé qu'il ne disposait, lui aussi, d'aucune instruction de sa hiérarchie pour examiner le projet d'Accord de Coopération.

En réponse à ces observations, Monsieur le Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable s'est appesanti sur les éléments suivants :

- Le Directeur Général de la FAO, avec lequel il s'est entretenu en avril 2013 et septembre 2013 au siège de cette organisation, à Rome, a porté à sa connaissance que, selon la concertation qu'il a eue avec les autorités brésiliennes, celles-ci étaient disposées à faire avancer le processus de signature de l'Accord de Coopération. Toutefois, on ne devrait pas prévoir dans cet accord de secrétariat, à cause du coût élevé de son fonctionnement, mais une coordination à loger dans une organisation internationale, en l'occurrence à la FAO. Le Brésil a promis, dans ce cas, de mettre doré et déjà à la disposition de cette coordination la somme de 1.000.000 de dollars, pour lui permettre de démarrer ses activités, sans tarder ;
- L'inexistence de coopération entre les pays forestiers tropicaux ne leur permet pas d'échanger d'expériences et d'informations ni se concerter pour bâtir des positions communes sur les forêts lors des débats ou des négociations des accords internationaux dans ce domaine ;
- On constate que chaque fois qu'on veut faire avancer le dossier, certains pays trouvent des subterfuges pour le bloquer. Une telle situation n'est pas acceptable ;
- Il a posé la question à l'assemblée de savoir devrait-on maintenant procéder pour éviter de telles situations.

Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun a salué l'implication de son Excellence Monsieur Bharrat JAGDEO dans le processus de signature de l'Accord de Coopération et a remercié la FAO d'avoir accepté de faciliter ce processus. Il a indiqué que le Cameroun soutient l'initiative des trois bassins forestiers tropicaux, qui s'inscrit dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun a indiqué n'avoir reçu l'invitation à participer à cette réunion que le jeudi 30 novembre, juste avant son départ pour Yokohama. Ce qui ne lui a pas permis de se référer à sa hiérarchie. Il a également relevé que chaque pays dispose de procédures d'acceptation/ratification des accords et cela devrait être pris en compte.

Par ailleurs, il a relevé que le projet soumis à l'examen est une version différente de celle examinée lors de la Conférence des Ministres en charge des Forêts/Environnement de la Commission des Forêts d'Afrique centrale COMIFAC, tenue en 2012, avant la conférence de Rio+20.

A ce sujet, Monsieur le Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable a indiqué qu'il a signé les lettres d'invitation depuis le 20 septembre 2014. Celles-ci ont été envoyées au Département des Forêts de la FAO, qui les a transmises immédiatement aux Ministres en charge des forêts des pays concernés. De même, à Rio+20, l'Ambassadeur du Cameroun, Représentant Permanent aux Nations Unies, a dirigé avec la France, le groupe chargé des amendements du projet d'Accord de Coopération, adopté par les pays présents, dont le Brésil.

Le Chef de la délégation de l'Indonésie a encore rappelé que son pays continue d'appuyer l'initiative des trois bassins forestiers tropicaux.

Le chef de la délégation Thaïlandaise a souhaité que le processus de signature de l'Accord de Coopération s'organise au sein de l'ASEAN.

Le Représentant de la République Démocratique du Congo a affirmé que son ministre a bien reçu l'invitation du Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable du Congo et lui a demandé de prendre part à la présente réunion. De même, il a réaffirmé l'intérêt de son pays pour l'Accord de Coopération.

Après ces interventions, Monsieur le Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable a rappelé qu'une délégation du Congo, à laquelle s'est joint Son Excellence Monsieur Bharrat JAGDEO, s'est rendue dans les pays d'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine du 28 février au 22 avril 2012, pour présenter le projet d'Accord de Coopération. Il se trouve que la plupart des délégués des pays asiatiques présents à la réunion de Yokohama n'ont pas suivi ou ne connaissent pas ce dossier.

Son Excellence Bharrat JAGDEO s'est dit préoccupé. Il a avoué la frustration qu'il éprouve devant l'attitude des délégués de certains pays dont les plus hautes autorités sont engagées dans le processus, tandis que leur bureaucratie étouffe l'initiative dans laquelle ces pays sont impliqués au niveau international. Il s'est investi personnellement dans cette initiative à cause de la pertinence de ses objectifs et de sa démarche, ainsi que de l'engagement pris à Brazzaville par tous les participants. Il a souhaité qu'on se prononce si l'on continue ou non de s'engager. Il n'aimerait pas continuer de perdre son temps et ses ressources dans le néant s'il n'y a plus de volonté commune de faire aboutir le processus.

Au regard de l'attitude du Cameroun, de l'Indonésie et du Brésil, et après la question du Président B. JAGDEO, le représentant de la RDC a proposé que le Président de la République du Congo, initiateur du processus, saisisse par écrit les Chefs d'État des pays concernés, afin qu'ils instruisent leurs Ministres de prendre part à une conférence internationale visant l'examen et la signature de l'Accord de Coopération. Il a félicité le Président B. JAGDEO pour ses efforts et l'a encouragé à poursuivre sa mission auprès du Gouvernement congolais.

C'est ainsi qu'il a été retenu le principe d'organiser une réunion spécifique de signature de l'Accord de Coopération.

Le Ministre de l'Économie Forestière et du Développement Durable a indiqué que les amendements éventuels du projet d'Accord de Coopération devraient être transmis à la FAO, suivant un délai qui sera fixé. Concernant le lieu, il a souhaité que le Brésil, l'Indonésie ou un autre pays abrite la réunion de signature de l'Accord de Coopération, le Congo ayant déjà fourni des efforts financiers considérables pour l'organisation du Sommet de Brazzaville et les démarches poursuivies jusqu'à ce jour. Tout en souhaitant que tous soient au rendez-vous, il a rappelé qu'il n'est pas obligatoire que l'Accord de Coopération soit signé par toutes les parties le même jour, mais aussi qu'il ne faut pas décourager les bonnes volontés. Les pays qui ne seraient pas prêts pour le faire pourraient le signer ou y adhérer plus tard.

Conclusion

Bien que la rencontre de Yokohama ait connu une participation plus importante que celle de Rome, elle n'a pas permis de faire avancer le processus de signature de l'Accord de Coopération. Après les deux réunions tenues à Rome et à Yokohama, on peut relever que la non signature de l'Accord de Coopération à Rio de Janeiro a été préjudiciable. En effet, les changements intervenus au niveau des Ministres en charge des Forêts de certains pays n'ont pas permis un bon suivi du dossier. Cependant, aucun pays ne remet en cause cette initiative. Au contraire les délégués des pays présents ont réaffirmé l'engagement de leur pays pour la signature de cet accord de Coopération.

La rencontre de Yokohama a eu le mérite de proposer la relance du processus de signature de l'Accord de Coopération au plus haut niveau des pays, à travers une lettre de rappel de Son Excellence Monsieur le Président de la République du Congo à ses pairs. Cependant, il faudrait encore utiliser la médiation de la FAO, afin de convaincre un pays pour abriter la dernière négociation et la signature de l'accord.

Fait à Brazzaville, le 28 NOV. 2014

Le Ministre de l'Économie Forestière
et du Développement Durable,


Henri DJOMBO

